

**AMENDEMENT**  
déposé par le groupe Centre Démocrate, Républicain et Citoyen

**Rapport 22.01.03 : Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique  
en Centre-Val de Loire**

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont une des mesures du plan de transformation du système de santé « Ma santé 2022 » qui vise à décloisonner et réorganiser le système de soins.

Elles regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

La CPTS est ainsi constituée de l'ensemble des acteurs de santé (professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux...) qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiés.

A ce jour, déjà 34 CPTS ont vu le jour en Centre-Val de Loire. Les premiers retours d'expérience démontrent leur pertinence, également vis-à-vis des aspirations des jeunes médecins en travailler en équipe. Ce recul indique néanmoins la nécessité d'une coordination de proximité, c'est pourquoi les postes d'animateurs de CPTS sont particulièrement importants et qu'il convient de les développer.

Nous proposons :

**Page 34 – III Délibératif**

**La Région s'engage :**

- **Pour le renforcement de l'attractivité du territoire régional, par :**

Ajout du point suivant :

- La systématisation du financement, en lien avec l'ARS, d'un poste d'animateur pour chaque CPTS afin de favoriser leur déploiement et ainsi parvenir à la couverture totale du territoire régional.